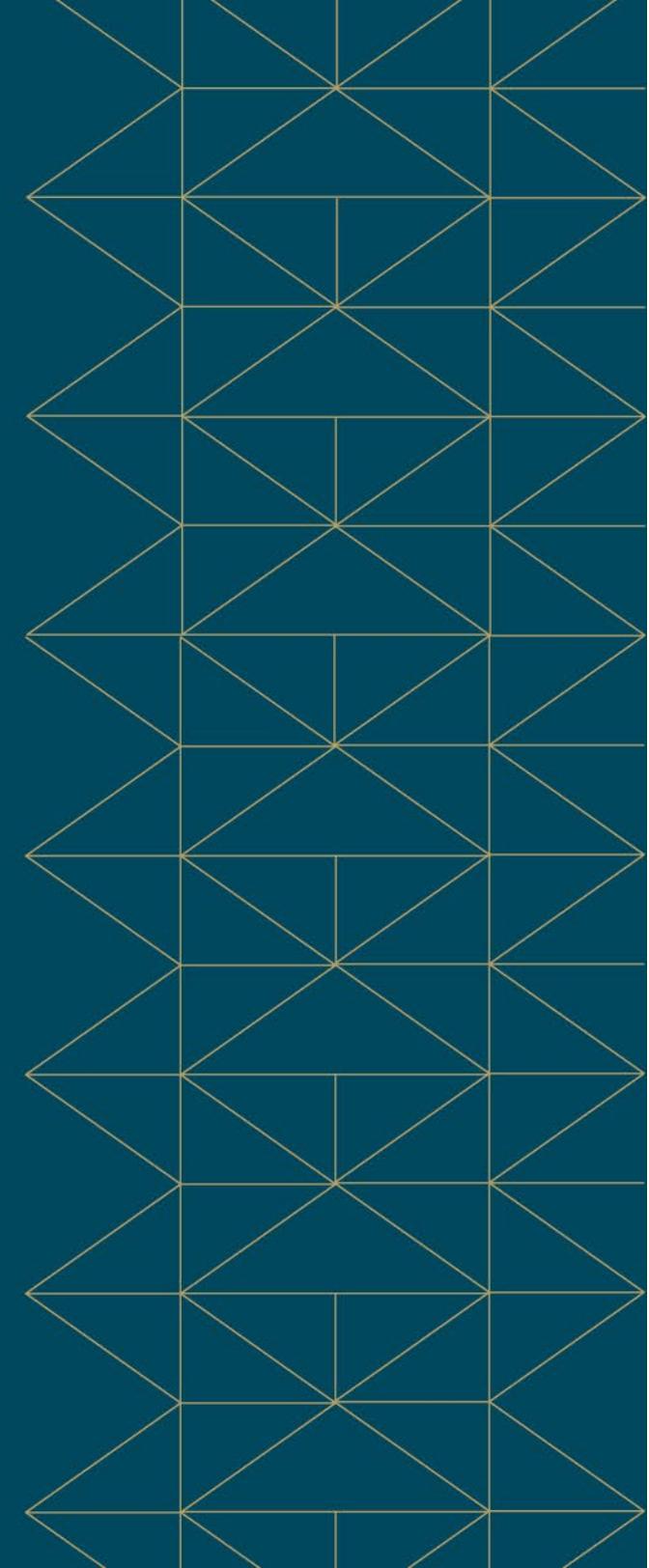


CIBC MELLON

# Information Au Titre Du Troisième Pilier

Pour la période terminée le 30 Avril 2023

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:  
MICHAEL GOLDROSEN, INFORMATION RÉGLEMENTAIRE ET INFORMATION SUR LE CAPITAL, 416-643-5363



## Table Des Matières

Table Des Matières.....	2
INDEX DES RAPPORTS EN VERTU DU TROISIÈME PILIER .....	3
OVA: Approche de la gestion du risque de la banque .....	4
CC1 modifié: Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB .....	5
LR2: Ratio de levier : gabarit de déclaration commun .....	8
CRA: Informations qualitatives générales sur le risque de crédit.....	9
CR1: Qualité de crédit des actifs .....	10
CRC: Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit .....	11
CR3: Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit .....	12
CCRA : Information qualitative liée au risque de crédit de contrepartie.....	13
CCR1: Analyse des expositions au risque de crédit de contrepartie par approche .....	14
CCR3: Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque.....	15
ORA: Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques.....	16
RTIPB – Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire .....	17

## INDEX DES RAPPORTS EN VERTU DU TROISIÈME PILIER

L'index suivant présente une liste des exigences de communication financière en vertu du troisième pilier publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire que la Compagnie Trust CIBC Mellon est actuellement tenue de respecter, avec leurs emplacements. À compter du deuxième trimestre de 2023, des tableaux et des gabarits actualisés ont été ajoutés sur une base prospective, conformément à la Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les petites et moyennes institutions de dépôt (PMB) au titre du troisième pilier du BSIF. Des données comparatives pour les tableaux et gabarits actualisés seront incluses au cours des périodes de présentation ultérieures.

Sujet	Identifiant	Tableaux et gabarits	Rapport au titre du troisième pilier Renvois de pages
Vue d'ensemble de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	OVA	Approche de la gestion du risque de la banque	4
Composition des fonds propres	CC1 modifié	Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB	5
Ratio de levier	LR2	Ratio de levier : gabarit de déclaration commun	8
Risque de crédit	CRA CR1 CRC CR3	Informations qualitatives générales sur le risque de crédit Qualité de crédit des actifs Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit	9 10 11 12
Risque de crédit de contrepartie <sup>1</sup>	CCRA CCR1 CCR3	Information qualitative liée au risque de crédit de contrepartie Analyse des expositions au risque de crédit de contrepartie par approche Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque	13 14 15
Risque opérationnel	ORA	Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques	16
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	RTIPB	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire	17

## OVA: Approche de la gestion du risque de la banque

CIBC Mellon tient à jour une politique-cadre de gestion du risque d'entreprise qui énonce des normes et des exigences concernant le repérage, la mesure, la gestion, le suivi et la transmission à une instance supérieure des risques de crédit, de marché, de liquidité et de capital, ainsi que des risques réputationnels, opérationnels, réglementaires et stratégiques, dans toute l'entreprise. Cette politique garantit qu'un processus de gestion continue du risque est en place dans les unités d'exploitation de CIBC Mellon et dans toute l'entreprise. Elle assure aux administrateurs, aux actionnaires et aux organismes de réglementation qu'il existe une structure adéquate de gestion du risque.

Cette politique s'applique à tous les comités de la haute direction et exige que le groupe Gestion du risque ait un accès direct à ces comités ou en soit membre. La structure de cette politique, conjointement avec la surveillance effectuée par les partenaires de gouvernance, les comités de risque et la direction, garantit que CIBC Mellon gère continuellement le risque conformément à l'énoncé de la propension à prendre des risques, approuvé par le conseil d'administration.

CIBC Mellon dispose de plusieurs politiques de soutien, dont la politique-cadre de simulation de crise, qui énonce les normes et les exigences concernant l'efficacité et la gestion des activités de simulation de crise (analyses de scénarios et de sensibilité) à CIBC Mellon. Cette politique décrit les rôles et les responsabilités de tous les groupes concernés, et garantit qu'une approche coordonnée à l'échelle de l'entreprise est en place. Les éléments de cette politique sont fondés sur des principes conformes à la Ligne directrice E-18 – Simulation de crise du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Le groupe Gestion du risque est chargé de la surveillance et du contrôle continus de la politique de simulation de crise, de la communication appropriée des mesures du risque, de l'examen et de l'analyse de ces mesures, et de la transmission des problèmes importants en matière de risque à la haute direction et au conseil d'administration.

## CC1 modifié: Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB

(\$ milliers)

Modèle modifié de déclaration des fonds propres		T2 2022		T3 2022		T4 2022		T1 2023		T2 2023	
		Tout compris	Transitoire								
<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 : Instruments et réserves</b>											
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas des institutions qui ne sont pas constituées en société par actions) plus primes liées au capital correspondantes	199,789		199,789		199,789		199,789		199,789	
2	Bénéfices non répartis	936,769		953,992		981,404		1,011,773		1,038,997	
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	-281,928		-276,642		-420,678		-320,948		-277,649	
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en société par actions)	N/A									
5	Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)	N/A									
6	<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires</b>	854,630		877,139		760,515		890,614		961,137	
<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 : Ajustements réglementaires</b>											
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1	0		0		0		0		0	
29	<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)</b>	854,630		877,139		760,515		890,614		961,137	
<b>Autres éléments de T1 : Instruments</b>											
30	Autres éléments de T1 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	N/A									
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	N/A									
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	N/A									
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de T1	N/A									
34	Autres éléments de T1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	N/A									
35	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	N/A									
36	<b>Autres éléments de T1 avant ajustements réglementaires</b>	N/A									
<b>Autres éléments de T1 : Ajustements réglementaires</b>											
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1	N/A									
44	<b>Autres éléments de T1 (AT1)</b>	N/A									
45	<b>Fonds propres T1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	854,630		877,139		760,515		890,614		961,137	
<b>Fonds propres complémentaires (T2) : Instruments et provisions</b>											
46	Instruments de T2 admissibles directement émis, plus primes liées au capital	N/A									
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de T2	N/A									

48	Instruments de T2 (et instruments de CET1 et d'AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	N/A									
49	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	N/A									
50	Provisions collectives	N/A									
51	<b>T2 avant ajustements réglementaires</b>	N/A									
<b>Fonds propres complémentaires (T2) : Ajustements réglementaires</b>											
57	<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux instruments de T2</b>	N/A									
58	<b>Fonds propres complémentaires (T2)</b>	N/A									
59	<b>Total des fonds propres (TC = T1 + T2)</b>	854,630		877,139		760,515		890,614		961,137	
60	<b>Total – Actifs pondérés des risques <sup>(1)</sup></b>	3,114,451		3,388,971		3,112,863		3,319,532		4,055,339	
<b>Ratios de fonds propres</b>											
61	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	27.44		25.88		24.43		26.83		23.70	
62	T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	27.44		25.88		24.43		26.83		23.70	
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	27.44		25.88		24.43		26.83		23.70	
<b>Cible tout compris du BSIF</b>											
69	Ratio cible tout compris d'actions ordinaires et assimilées de T1	7.00		7.00		7.00		7.00		7.00	
70	Ratio cible tout compris de fonds propres T1	8.50		8.50		8.50		8.50		8.50	
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	10.50		10.50		10.50		10.50		10.50	
<b>Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022)</b>											
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 qui seront progressivement éliminés	N/A									
81	Montants exclus de CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	N/A									
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	N/A									
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	N/A									
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés	N/A									
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	N/A									

Réserve de capitaux contracyclique	Pourcentage d'exposition au risque		Exposure							
	Taux de réserves	Taux de réserves	Percentage	Taux de réserves						
Canada	1%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.00%
Allemagne	0%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.00%
Japon	13%	0.00%	12%	0.00%	15%	0.00%	11%	0.00%	13%	0.00%
États Unis	79%	0.00%	80%	0.00%	85%	0.00%	89%	0.00%	87%	0.00%
La France	7%	0.00%	8%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.00%
<b>Réserve contracyclique totale</b>	<b>100%</b>	<b>0.00%</b>	<b>100%</b>	<b>0.00%</b>	<b>100%</b>	<b>0.00%</b>	<b>100%</b>	<b>0.00%</b>	<b>100%</b>	<b>0.00%</b>

<sup>(1)</sup> À compter du deuxième trimestre de 2023, l'actif pondéré en fonction du risque est calculé conformément aux réformes de Bâle III.

## LR2: Ratio de levier : gabarit de déclaration commun

(\$ milliers)

		T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023
<b>Modèle de divulgation de levier modifié</b>						
<b>Expositions au bilan</b>						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	14,971,467	18,656,659	15,667,582	15,019,559	14,403,033
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-	-	-	-
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	-	-	-	-	-
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	-	-	-	-	-
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	14,971,467	18,656,659	15,667,582	15,019,559	14,403,033
<b>Expositions sur dérivés</b>						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	-	-	-	-	-
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	-	-	-	-	-
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	-	-	-	-	-
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	-	-	-	-	-
<b>Expositions sur opérations de financement par titres</b>						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente)	3,481,727	2,608,230	3,116,075	3,534,384	4,094,892
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-	-	-	-	-
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	300	143	357	360	-
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	3,482,027	2,608,373	3,116,432	3,534,744	4,094,892
<b>Autres expositions hors bilan</b>						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	-	-	-	-	-
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	-	-	-	-	-
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres et expositions totales</b>						
20	Fonds propres de catégorie 1	854,630	877,139	760,515	890,614	961,137
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	18,453,494	21,265,032	18,784,014	18,554,303	18,497,925
<b>Ratio de Levier</b>						
22	Ratio de levier de Bâle III	4.63%	4.12%	4.05%	4.80%	5.20%

## CRA: Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

La politique de gestion du risque de crédit décrit les principes, les normes et les exigences de CIBC Mellon, ainsi que les rôles et les responsabilités en ce qui a trait à la gestion du risque de crédit. Cette politique comprend l'identification, l'évaluation et l'approbation de toutes les limites de risque de crédit fixées par l'entreprise.

### Principes fondamentaux de la gestion du risque de crédit:

Les principes fondamentaux qui constituent la base d'une gestion efficace du risque de crédit sont notamment les suivants :

- établissement d'une séparation appropriée des tâches entre les fonctions administratives chargées de l'émission et de la gestion des expositions et les groupes de gestion du risque chargés de l'approbation et de la surveillance de ces expositions;
- maintien d'une hiérarchie appropriée en matière d'exigence d'approbation afin que l'autorité en matière de prise de décisions soit accordée à des personnes ayant une expérience et des compétences appropriées;
- consignation des politiques et des normes de risque de placement, ainsi que du processus d'approbation de leurs modifications;
- quantification uniforme du risque au moyen de modèles d'évaluation du risque;
- analyse et contrôle diligent du niveau approprié pour chaque émetteur, facilité ou opération;
- approbation de nouvelles facilités uniquement si le risque est acceptable;
- établissement de limites afin de contrôler les concentrations de risque et surveillance du respect de ces limites;
- surveillance continue du risque, selon le type et le degré de risque, à la fois au niveau des comptes et des portefeuilles;
- repérage des situations où le risque se détériore et prise de mesures appropriées pour atténuer l'exposition;
- mise en place d'un processus de communication de l'information afin de faciliter le repérage de problèmes liés au risque et leur transmission à une instance supérieure;
- obtention et conservation des renseignements sur les décisions en matière de risque, ainsi que sur la qualification, le suivi et le contrôle des risques, afin d'aider à la mesure et à la gestion du risque, ce qui comprend la validation des méthodologies de mesure du risque;
- établissement de normes en matière d'exactitude, de rapidité d'obtention, d'exhaustivité et de sécurité relativement à l'information importante sur le risque, ainsi qu'en matière de vérification de l'intégrité des données.

Les processus en place font l'objet d'examens périodiques. Les limites maximales sont consignées et elles sont approuvées chaque année par le conseil d'administration de CIBC Mellon.

**CR1: Qualité de crédit des actifs**

(\$ milliers)

		a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes des		Provisions/ dépréciations	dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances sur expositions soumises à l'approche standard		dont les provisions comptables ECL pour pertes sur créances sur expositions soumises à l'approche NI	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut	Expositions qui ne sont pas en défaut		Attribué à la catégorie réglementaire des provisions spécifiques	Attribué à la catégorie réglementaire des provisions générales		
1	Prêts	269	1,229,846	-	-	-	-	1,230,115
2	Titres de créance	-	13,853,666	165	-	165	-	13,853,501
3	Expositions hors bilan	-	-	-	-	-	-	-
4	Total	269	15,083,512	165	-	165	-	15,083,616

## **CRC: Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit**

CIBC Mellon n'exerce aucune activité touchant des produits dérivés. Cependant, elle peut donner des actifs en nantissement afin de satisfaire à des obligations financières par le biais d'opérations de pension à un jour ou, si des occasions existent, d'opérations de pension à terme.

CIBC Mellon a institué une politique de nantissement, qui est conforme à la Ligne directrice B-11 du Bureau du surintendant des institutions financières et qui énonce les exigences relatives aux actifs donnés en nantissement.

Le groupe Trésorerie est responsable de toutes les activités de nantissement de la Compagnie Trust CIBC Mellon, y compris des actifs donnés en nantissement par le biais d'opérations de pension régies par un accord-cadre global de pension. Ces activités sont assujetties à des limites de risque de contrepartie approuvées.

**CR3: Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit**

(\$ milliers)

		a	b	c	d	e
		Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts	1,230,115	-	-	-	-
2	Titres de créance	13,853,501	-	-	-	-
3	Total	15,083,616	-	-	-	-
4	Dont en défaut	269	-	-	-	-

## CCRA : Information qualitative liée au risque de crédit de contrepartie

La politique des limites relatives aux marchés des capitaux énonce les types de limites mises en place pour contrôler les expositions à des émetteurs et à des contreparties dans le livre de la trésorerie de CIBC Mellon. Cette politique énonce aussi les modalités des limites, ainsi que les exigences de suivi et de communication des expositions par rapport à ces limites. Chaque demande de crédit exige de remplir un formulaire dans lequel est évalué et indiqué le niveau de risque de crédit associé à la facilité proposée. Les demandes de crédit sont examinées par le groupe Gestion du risque et acceptées par le comité de crédit de CIBC Mellon.

Une évaluation du risque et un examen diligent appropriés et fondés sur le niveau de risque sont exigés pour chaque facilité. Les évaluations de la solvabilité et du risque de contrepartie doivent être suivies de façon continue, et des mesures doivent être prises lorsqu'une tendance négative du profil de risque se produit.

De nouvelles expositions ne seront approuvées que si le risque est considéré comme acceptable.

Les facilités de crédit sont gérées en respectant la propension à prendre des risques de CIBC Mellon. Les exigences en matière de gestion de portefeuilles sont notamment les suivantes :

- surveillance du respect des limites relatives aux portefeuilles de crédit;
- examen des changements survenus dans la segmentation du risque de crédit afin de repérer toute concentration indue;
- suivi des actifs donnés en garantie par le biais d'opérations de pension afin d'assurer le respect des critères établis pour contrôler le risque adverse et procurer une diversification appropriée;
- suivi des tendances sectorielles et économiques afin de repérer de façon proactive les risques et les occasions, et de les intégrer aux activités de gestion du risque de crédit;
- repérage et suivi des événements susceptibles d'influer sur le niveau de risque de certains portefeuilles, et réévaluation des portefeuilles au besoin.

## CCR1: Analyse des expositions au risque de crédit de contrepartie par approche

(\$ milliers)

		a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPA effective	Alpha utilisée pour calculer l'ECD réglementaire	ECD après ARC	APR
1	SA-CCR (pour les dérivés)	-	-		1.4	-	-
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-
3	Approche simple d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)					4,094,892	788,596
4	Approche globale d'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)					-	-
5	Valeur à risque (VaR) pour les OFT					-	-
6	Total						788,596

## CCR3: Approche standard – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque

(\$ milliers)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Coefficient de pondération du risque*→	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire*↓														
Emprunteurs souverains	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-			-		-	-	-
Entreprises	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : financement spécialisé	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Autres actifs	-	-	-			-	-			-		-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## ORA: Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques

La gestion du risque opérationnel est entièrement intégrée au programme global de gestion du risque de CIBC Mellon et est consignée de façon appropriée. La politique de risque opérationnel énonce les normes et les exigences concernant le repérage, la mesure, la gestion, la surveillance et la transmission à une instance supérieure du risque opérationnel dans toute l'entreprise. Cette politique est conforme aux principes de saine gestion du risque opérationnel du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, ainsi qu'à la ligne directrice et aux exigences du BSIF en matière de risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel soutient la structure globale de gouvernance d'entreprise de CIBC Mellon, notamment par l'incorporation de mesures du risque opérationnel dans l'énoncé de la propension à prendre des risques de l'entreprise. CIBC Mellon assure une responsabilisation efficace en matière de gestion du risque opérationnel. Un processus fondé sur le modèle des « trois lignes de défense » permet d'établir une démarcation entre les diverses pratiques clés de la gestion du risque opérationnel et d'en faire un examen et une analyse critique indépendants et adéquats.

CIBC Mellon repère et évalue exhaustivement le risque opérationnel au moyen d'outils de gestion appropriés. La mise à jour et l'utilisation efficace d'outils de gestion du risque opérationnel permettent de recueillir des renseignements pertinents sur le risque opérationnel et de les communiquer à l'interne et aux autorités de surveillance pertinentes.

Les processus de gestion du risque opérationnel sont coordonnés par le groupe Gestion du risque de CIBC Mellon. Par l'utilisation des concepts décrits dans le processus continu de gestion du risque, les risques opérationnels sont repérés, gérés, analysés de façon critique et communiqués de manière appropriée au moyen de divers outils, dont le processus d'autoévaluation des risques et des contrôles, le comité du risque opérationnel, les rapports de vérification interne et les rapports des indicateurs de risque clés. Après que le groupe Gestion du risque les ait examinés et en ait discuté, tous les problèmes importants sont transmis à la haute direction, au chef de la direction et au conseil d'administration au moyen du rapport trimestriel sur les risques.

## RTIPB – Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement le risque engendré par des disparités entre les actifs et les passifs. L'objectif de la gestion du risque de taux d'intérêt est de bloquer les écarts de taux sur les produits et de procurer un revenu net d'intérêt stable et prévisible dans le temps, tout en gérant le risque que les fluctuations des taux d'intérêt posent pour la valeur économique de nos actifs.

Le conseil d'administration a délégué au comité de gestion des actifs et des passifs (CGAP) l'autorité d'examiner les expositions au risque structurel de marché et d'assurer une surveillance par la haute direction. En plus des limites approuvées par le conseil d'administration à l'égard du risque de taux d'intérêt et de l'exposition aux valeurs économiques et précisées dans l'énoncé de la propension à prendre des risques, le CGAP établit des limites de gestion plus détaillées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque.

Les limites fixées par le CGAP visent à gérer les effets des fluctuations potentielles des taux d'intérêt. Pour suivre et contrôler le risque de taux d'intérêt, deux mesures sont principalement utilisées : la sensibilité du revenu net d'intérêt et le risque lié à la valeur économique des capitaux propres. La sensibilité du revenu net d'intérêt est une mesure de l'incidence des fluctuations potentielles des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt avant impôts sur 12 mois prévu du portefeuille d'actifs et de passifs de l'entreprise, compte tenu de variations du taux d'intérêt parallèle prescrit, avec des taux d'intérêt limités à un plancher de zéro. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations potentielles des taux d'intérêt sur la valeur de marché des actifs et des passifs de l'entreprise, compte tenu de variations du taux d'intérêt parallèle prescrit, avec des taux d'intérêt limités à un plancher de zéro.

CIBC MELLON

➤ UNE COENTREPRISE DE BNY MELLON ET CIBC<sup>MC</sup>

[www.cibcmellon.com](http://www.cibcmellon.com)

©2023 CIBC Mellon. CIBC Mellon est un utilisateur autorisé de la marque de commerce CIBC et de certaines marques de commerce de BNY Mellon. CIBC Mellon est la marque d'entreprise de CIBC Mellon Trust Company et de CIBC Mellon Global Securities Services Company et peut être utilisée comme terme générique en référence à l'une ou l'autre des sociétés ou aux deux sociétés.